

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUILLET 2014 n° 26/2014

DATE DE CONVOCATION : 4 juillet 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :
REGIE DE RECETTES « CANTINE GARDERIE » : CREATION D'UN TARIF TAP

L'an deux mille quatorze et le huit juillet à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **M. Claude CODORNIU, Maire.**

15 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI.

4 procurations : Sébastien GARCIA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Simon WEICKMANN à Elie PUIG, Pascale MARIOT à Christiane SALSEGNAC.

Secrétaire de séance : Carole SARDA assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	15
Présents ou représentés :	19	Abstention :	4
Votants :	19	Contre :	0

Christine CHORIN, 1^{ère} Adjointe en charge des Affaires Scolaires fait le point sur l'avancée de l'organisation des T.A.P.

Les activités suivantes seront mises en place soit :

- Activités créatives : arts plastiques, travaux d'aiguilles couture canevas
- Activités ludiques : botanique, jeux de rôle, jeux de société
- Eveil musical, chants, rythmes
- Activités sportives : Rugby, Football, Athlétisme, Jeux de raquettes et de balles
- Yoga, Danse, Gym tonic

Divers achats de matériaux (four, jeux, loisirs créatifs...) seront pris en charge par la Mairie.

Elle propose au vote un tarif TAP forfaitaire de 9 € par enfant scolarisé à MOUSSAN par cycle (période scolaire entre deux petites vacances) sur la base de 6 séquences par année scolaire, soit 54 € par an et par enfant maximum.

Elle ajoute que les tarifs de référence de la garderie ALAE et de l'ALSH du mercredi restent pour l'instant inchangés à 0.65 € et 1.00 € l'heure.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tarif TAP forfaitaire de 9 € par enfant scolarisé à MOUSSAN par cycle (période scolaire entre deux petites vacances) sur la base de 6 séquences par année scolaire, soit 54 € par an et par enfant maximum.

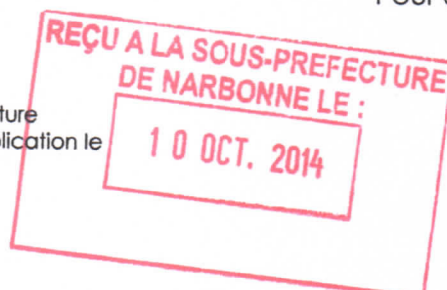
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
De Narbonne, le 10/10/14 et de sa publication le

10/10/14



Claude CODORNIU